

## Certification des Responsables de MARPA (Maison d'Accueil et de Résidences pour l'Autonomie) et de Résidences autonomes

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **social et médico-social**

Code(s) NAF : **87.30B**

Code(s) NSF : **330s**, **332p**, **332**

Code(s) ROME : **K1403**, **K1305**, **K1302**

Formacode : —

Date de création de la certification : **13/01/2014**

Mots clés : **maison de retraite**, **encadrement**,  
**établissement social/médico social**,  
**personnes âgées**

### Identification

Identifiant : **2336**

Version du : **18/10/2016**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 7 juin 2007 pris en application de l'article D.312-176-8 du code de l'action sociale et des familles

### Descriptif

#### *Objectifs de l'habilitation/certification*

- connaître les personnes âgées et maîtriser leur accompagnement
- savoir encadrer une MARPA ou une résidence autonomie
- gérer administrativement, comptablement et financièrement la structure
- maîtriser l'environnement des personnes aidées

#### *Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP*

- Responsable de résidence et Service au logement accompagné

#### *Descriptif général des compétences constituant la certification*

- Mettre en oeuvre un projet global dans une démarche qualité
- gérer l'accueil et les relations avec les résidents et leur famille
- animer et coordonner l'ensemble des activités de la structure
- représenter la structure à l'extérieur (pouvoirs publics, partenaires...)
- gérer administrativement, comptablement et financièrement la structure
- encadrer et organiser l'équipe

#### *Modalités générales*

Le cycle de formation de 231 heures est valorisé comme une formation à l'encadrement tel qu'elle est définie

### Public visé par la certification

- Responsables et adjoints de MARPA et de résidences autonomie

dans les articles D.312-176-7 et D.312-176-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le cycle long est indispensable pour les nouveaux responsables n'ayant pas suivi de formation à l'encadrement, obligatoire pour exercer la fonction de responsable de MARPA et de résidences autonomie.

Cette partie du programme recommandée dans son intégralité aux stagiaires aborde les quatre grands thèmes suivants :

- connaissance de l'accompagnement des personnes âgées
- pratique de l'encadrement
- gestion administrative, comptable et financière
- environnement des personnes aidées

Cette formation se décompose d'une phase théorique (d'une durée de 28 jours, soit 196 heures) et d'un stage pratique dans une MARPA ou une résidence autonomie (d'une durée de 35 heures) ayant pour objectif de confronter les aspects vus dans la formation théorique au contexte quotidien d'une telle structure. Il donnera lieu à un rapport de stage.

La phase théorique associant aussi la pratique est constituée de 9 modules :

- la résidence autonomie dans son environnement gérontologique
- connaissance de la personne âgée
- la résidence autonomie au coeur d'une réglementation complexe
- accompagner et stimuler la personne âgée
- le droit du travail et la gestion des ressources humaines dans les MARPA ou résidence autonomie
- les MARPA, les résidences autonomie et la coordination locale
- gestion budgétaire et comptable d'une MARPA ou d'une résidence autonomie
- management et communication
- préparation et soutenance orale

### *Liens avec le développement durable*

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

## Evaluation / certification

### *Pré-requis*

- être en poste comme adjoint et/ou responsable de MARPA ou de résidence autonomie

OU

- être titulaire d'un diplôme de cadre de santé ou d'un diplôme sanitaire et social de niveau III (bac +2)

- justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans dans le secteur sanitaire, social ou médico-social

### *Compétences évaluées*

**Elaborer et mettre en œuvre le projet global de la Maison :**

### Certificateur(s)

- La CCMSA : département Formation Institutionnelle

### Centre(s) de passage/certification

- MSA Services- Formation - 40, Rue Jean Jaurès- 93 BAGNOLET

-Travailler en mode projet

- Connaître la réglementation des établissements Sanitaires Sociaux et Médico-Sociaux

- Mettre en place une démarche qualité

## **Gérer l'accueil et les relations avec les résidents, leur famille :**

-Connaissances gérontologiques: Connaissance de la personne âgée (Psychologie, physiologie, pathologies)

-Connaissances gérontologiques: Connaissances des réseaux gérontologiques existant autour du résident (dispositifs sociaux départementaux)

-Connaissance de la procédure d'accueil d'un résident: Constitution et suivi d'un dossier (prise en charge)

## **Promouvoir la Marpa / Résidence autonomie :**

-S'exprimer avec aisance oralement et par écrit

-Connaître la Marpa et ses activités liées et être en capacité d'en parler

-Développer et entretenir des partenariats

## **Animer et coordonner l'ensemble des activités de la structure :**

- Organiser l'activité dans sa Marpa/ Résidence autonomie

- Maîtriser les outils bureautiques et comptables (planning, paie comptabilité)

## **Coordonner des interventions internes ou externes à la MARPA autour de chaque résident :**

-Connaître les fondamentaux de la dépendance et du handicap: Types de dépendance, leur évolution, Evaluation du degré de dépendance d'une personne (grille AGGIR ou d'autres grilles)

- Connaître des dispositifs sociaux

- Connaître et appliquer les règles de sécurité et d'hygiène

## **Assurer la gestion administrative comptable et financière de la MARPA/Résidence autonomie**

-Connaître l'environnement comptable et budgétaire et mettre en application

-Utiliser un outil comptable

-Suivre une comptabilité et transmettre les pièces comptables

-Elaborer et suivre un budget

## **Manager le personnel au recrutement desquels il est associé**

-Organiser une équipe

-Animer et encadrer une équipe

-Gérer des conflits

-Connaître et appliquer la législation du travail

## **Avoir la posture d'un Responsable d'une MARPA/Résidence autonomie (savoir-être)**

-Prendre position sur un sujet

- Adapter son comportement face à une situation
- Synthétiser et expliquer une situation donnée
- Acquérir des moyens et méthode afin de résoudre un problème et les anticiper
- Être force de proposition
- Prendre des initiatives

*Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)*

aucun

La validité est Permanente

**Possibilité de certification partielle :** oui

Étendue de la certification partielle :

La certification est formée de trois composantes :

- un mini mémoire (noté sur 20, coefficient 3)
- un questionnaire à choix multiples (QCM noté sur 20, coefficient 2)
- un rapport de stage (noté sur 20, coefficient 1)

La moyenne générale est fixée à 10/20

Étendue de la certification partielle

- possibilité de différer le rendu du mini-mémoire et sa soutenance
- possibilité de passer le QCM a posteriori

Un candidat dispose de 2 ans pour repasser une composante non validée (note inférieure à 5/20)

Durée de validité des composantes acquises :

2 ans

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

2 ans

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de compétences

## Plus d'informations

### *Statistiques*

entre 20 et 30 par an

### *Autres sources d'information*

FN MARPA/MSA SERVICES, MSA